



Amnesty International

INFORMATIONS MENSUELLES INTERNATIONALES

VOL. VI, NO. 1

JANVIER 1976

KOVALYOV EST CONDAMNÉ A UNE FORTE PEINE DE PRISON; L'URSS REFUSE D'ADMETTRE UN OBSERVATEUR D'AMNESTY

Le 12 décembre dernier, à l'issue d'un procès qui s'est déroulé à Vilnius (Lithuanie), Serguéï KOVALYOV, membre du groupe de Moscou d'Amnesty International, a été déclaré coupable "d'agitation et de propagande antisoviétiques" et condamné à 7 ans de travail pénitencier à régime strict suivis de 3 ans d'exil intérieur.

M. Kovalyov, biologiste, âgé de 43 ans, avait été arrêté à Moscou en décembre 1974 (cf Bulletin de février 1975) et détenu durant près d'un an avant d'être jugé, soit trois mois au-delà de la limite fixée en URSS pour la détention préventive. Selon des sources officieuses, M. Kovalyov était accusé d'avoir pris part à la diffusion de documents du *samizdat*, notamment la *Chronique de l'actualité* et la *Chronique de l'église catholique lithuanienne*, ainsi que d'avoir écrit des lettres ouvertes et signé des appels.

L'agence officielle soviétique d'information TASS a déclaré qu'il avait été prouvé lors du procès que les écrits distribués par M. Kovalyov étaient "mensongers" et "diffamatoires" — par exemple en affirmant que la psychiatrie soviétique donnait lieu à des abus à des fins politiques.

La peine infligée à M. Kovalyov correspond au maximum pour une première condamnation sous ce chef et sa sévérité a surpris la plupart des observateurs. Dans un communiqué de presse publié le 12 décembre, AI a caractérisé cette condamnation comme "une parodie de justice tournant en dérision tous les engagements internationaux pris par l'Union soviétique dans le domaine des droits de l'homme."

Le jour de l'ouverture du procès, AI a critiqué les autorités soviétiques, qui n'avaient pas réagi à plusieurs demandes d'autorisation d'envoyer un observateur au procès de M. Kovalyov et au procès du physicien Andréï TVERDOKHLEBOV, secrétaire du groupe de Moscou, âgé de 35 ans. M. Tverdokhlev, qui avait été arrêté en avril dernier, devait être jugé plus tard en décembre pour "diffusion d'affirmations sciemment fausses qui diffament l'Etat et le système social soviétiques". S'il est déclaré coupable, il est passible d'une peine de prison dont le maximum peut atteindre 3 ans.

A l'appui de sa demande d'autorisation d'envoyer des observateurs, AI avait rappelé que le système judiciaire soviétique exigeait des procès publics. Malgré cela, ni AI, ni un certain nombre d'amis de M. Kovalyov, dont le physicien SAKHAROV, n'ont été autorisés à assister aux débats. Le procès a néanmoins donné lieu à une publicité

internationale considérable. M. Kovalyov n'a pas de droit de recours, mais la Cour suprême de l'URSS peut revoir le cas.

ACQUITTEMENT DE PACIFISTES BRITANNIQUES

Quatorze personnes accusées d'avoir contrevenu ou de s'être entendues pour contrevenir à la loi de 1934 relative à la désobéissance (Bulletin de juillet) ont été acquittées le 6 décembre dernier à Londres, après un procès qui avait duré 51 jours.

Les accusés, partisans de la campagne pour le retrait des troupes britanniques d'Irlande du Nord, sont des pacifistes qui avaient distribué ou qui avaient en leur possession un tract donnant des renseignements sur les moyens licites et illicites de quitter l'armée. AI avait annoncé qu'elle adopterait quiconque parmi les 14 serait reconnu coupable. AI a demandé l'abrogation de la loi de 1934, qu'elle juge incompatible avec le principe de la liberté de parole.

Antérieurement, AI avait adopté Pat ARROWSMITH comme prisonnier d'opinion après qu'elle eut été déclarée coupable, aux termes de ladite loi, d'avoir diffusé des informations du même ordre. AI représente Melle ARROWSMITH dans l'action que celle-ci a engagée devant la Commission européenne des droits de l'homme et soutient qu'en la déclarant coupable le tribunal a violé les droits dont elle jouit aux termes de la Convention européenne des droits de l'homme.

Le 1er décembre, Hans EHRENSTRALE, secrétaire général adjoint d'AI a adressé à tous les membres de la Chambre des Communes une lettre leur demandant instamment de voter contre une résolution demandant l'établissement de la peine capitale pour les actes de terrorisme entraînant la mort. La proposition d'établissement de cette peine a été repoussée le 11 décembre par 361 voix contre 232.

Les groupes d'AI sont invités à entreprendre une action

TROISIÈME GREVE DE LA FAIM DE PRISONNIERS BRÉSILIENS

AI a appris en décembre que les détenus de la prison Profesor Barreto Campelo à Itamaraca (Recife), dans l'Etat de Pernambuco, au nord-est du Brésil, avaient entamé leur troisième grève de la faim de l'année. Les groupes d'AI ont été invités à entreprendre une action immédiate en faveur de ces prisonniers.

En avril dernier, les 23 prisonniers se sont associés à une demande d'amnistie générale et ont demandé la révision de leur cas et une enquête sur les tortures et les décès en prison, ainsi que sur la disparition de personnes emprisonnées au Brésil.

Ils ont demandé aussi qu'on leur accorde le droit de recours et la libération conditionnelle parce qu'ils étaient les premiers à être jugés en application de la loi de 1969 relative à la sécurité et que les peines infligées étaient exceptionnellement longues: 703 ans au total pour 23 prisonniers. Dans un dossier adressé à M. Armando FALCAO, ministre de la justice, il était souligné que de nombreux prisonniers n'avaient pas été représentés par un avocat lors de leur procès et qu'une grande partie des charges relevées avaient été obtenues sous la torture.

En guise de représailles, les autorités ont transféré dans une caserne les deux prisonniers qu'elles considéraient comme responsables de la constitution de ce dossier, Luciano ALMEIDA et Marcelo Maria de Melo. Le 3 juillet, ces deux prisonniers envoyèrent une lettre de protestation au juge militaire de Pernambuco et annoncèrent qu'ils allaient entreprendre une grève de la faim.

En août, les autres prisonniers, par solidarité, firent la grève de la faim durant 13 jours, au bout desquels les autorités promirent de remédier à la situation. Mais la demande de retour des deux prisonniers et l'amélioration des conditions de détention resta sans suite.

En octobre, ils entamèrent une deuxième grève de la faim, qui dura 25 jours et au cours de laquelle sept prisonniers furent hospitalisés. A la suite d'interventions de membres de leurs familles

et du président de l'association des membres du barreau brésilien, M. Moacir Maracho, de Pernambouc, la seconde grève prit fin sans qu'aucun changement soit intervenu.

DIRIGEANT INDIEN LIBERE

Jaya Prakash NARAYAN, disciple de Gandhi, a été libéré conditionnellement le 12 novembre dernier et a quitté l'hôpital du territoire de Chandigarh, où il avait été mis au secret en même temps qu'il recevait un traitement médical. M. Narayan, prisonnier adopté par AI, est la plus connue des personnalités arrêtées pour des raisons d'ordre politique immédiatement après la déclaration de l'état d'urgence le 26 juin (Bulletin d'août).

Le 13 novembre, le Secrétaire général adjoint d'AI, Hans EHRENSTRALE, a écrit au ministre de l'intérieur Brahmananda REDDY pour demander des détails sur les restrictions auxquelles aurait été subordonnée la libération de M. Narayan alors que celui-ci n'a jamais été inculpé ni jugé. Le 4 décembre, le gouvernement indien a annulé le mandat d'arrêt délivré contre M. Narayan.

D'après les informations reçues, M. Narayan aurait eu une légère crise cardiaque et il se trouve actuellement au service des soins intensifs de l'hôpital Jaslok à Bombay, où il reçoit aussi un traitement nécessité par une affection rénale qui s'est aggravée au cours de sa détention. On estime généralement que M. Narayan a été libéré à cause de sa mauvaise santé.

Sa libération ne signifie pas qu'un changement fondamental soit intervenu dans la politique du gouvernement indien en ce qui concerne les arrestations et l'emprisonnement. S'il est vrai que de nombreux prisonniers politiques ont été libérés depuis juin 1975, les arrestations - selon des critères plus sélectifs - se poursuivent et, d'après des renseignements provenant de sources dignes de foi, le nombre actuel des prisonniers politiques arrêtés en application de la législation instituant l'état d'exception se situerait entre 20.000 et 100.000.

AI SOULEVE LA QUESTION DES ARRESTATIONS ET DES DISPARITIONS EN IRAK

Le 5 décembre dernier, Martin ENNALS, secrétaire général d'AI, a écrit à M. Saadoun HAMMADI, ministre des affaires étrangères d'Irak, au sujet des arrestations d'étudiants et de membres du parti démocratique kurde.

Plusieurs étudiants de l'université de Najaf, dont Ayatollah KHUMEINI, fils d'un chef religieux chiite, ont été arrêtés parce qu'ils auraient protesté contre le projet de nationalisation des établissements d'enseignement de la région. Environ 200 membres du parti démocratique kurde ont été arrêtés alors qu'ils distribuaient des tracts (Informations de décembre). M. Ennals a demandé des précisions sur les motifs juridiques de leur arrestation et des assurances quant au respect de leurs droits.

Le 8 décembre, M. Ennals a écrit au président Ahmad Hassan Al BAKR pour demander que le gouvernement irakien révèle le lieu de détention ou confirme la mort de deux membres de la communauté juive d'Irak, Akram BAHER, et Shua SOFFER. Cette lettre faisait suite à une résolution adoptée le 26 novembre par le Conseil du

commandement révolutionnaire irakien autorisant tous les juifs irakiens qui avaient quitté l'Irak après 1948 à y retourner pour y jouir des mêmes droits que les citoyens irakiens.

M. SOFFER, arrêté en 1968, et M. Baher, arrêté en 1969, ont tous deux été adoptés par AI. Le gouvernement irakien n'a jamais publié de déclaration au sujet du lieu où ils se trouvaient et, selon des informations non confirmées, ils seraient morts en prison.

LIBERATIONS EN ALLEMAGNE DE L'EST

Quatre des sept personnes emprisonnées à la fin de l'année 1974 dans la République démocratique allemande pour avoir manifesté en faveur des droits de l'homme ont été libérées en octobre et en novembre derniers. Les époux Irmgard et Hellmut GERISCH ont été libérés le 15 octobre et le 19 novembre respectivement et Eva et Alois WILK les 5 et 26 novembre.

AI n'a pas encore reçu de nouvelles au sujet de Herbert WILK, frère d'Alois, ni des époux Siegfried et Rita MULLER. Les enfants Gerisch doivent être autorisés à rejoindre leurs parents dans la République fédérale d'Allemagne dans les trois mois.

En juillet dernier, AI avait lancé une campagne d'aide à ces trois familles qui, à l'issue de procès à huis clos, avaient été condamnées, pour provocation à des actes menaçant la sécurité de l'Etat, à des peines de prison allant de 3 ans et 3 mois à 6 ans.

APRES LA PROCLAMATION DE L'INDULTO (REMISE DE PEINE GENERALE) EN ESPAGNE, NOUVELLE ARRESTATION DE DIRIGEANTS SYNDICAUX

Marcelino CAMACHO et le père GARCIA SALVE, prêtre-ouvrier, deux dirigeants syndicaux qui avaient été libérés à la suite de la remise de peine générale proclamée par le roi JUAN CARLOS 1er en novembre dernier (Informations de décembre), ont été arrêtés à nouveau une semaine plus tard. Ils auraient été les organisateurs d'une manifestation qui devait avoir lieu le 7 décembre devant la prison de Carabanchel. Cette réunion de protestation contre la portée restreinte de l'indulto, dont ne bénéficièrent qu'un petit nombre de prisonniers politiques, n'eut pas lieu. Un millier de policiers armés barrèrent toutes les rues aboutissant à la prison. On ne sait pas encore si M. Camacho et le père Garcia Salve ont été inculpés, mais le 12 décembre AI a appris que M. Camacho avait été remis en liberté.

Les conditions dans lesquelles avait été accordée la remise de peine ont fait l'objet de nombreuses critiques en Espagne. Dans un des articles à ce sujet il est dit que toute personne accusée d'appartenir à l'un des groupements politiques mis hors la loi aux termes du décret antiterroriste promulgué quatre mois plus tôt est exclue du bénéfice de l'indulto. Ces groupements comprennent le parti communiste et les groupes anarchistes, de même que les mouvements séparatistes tels que le Front catalan de libération et les nationalistes basques. D'autre part, on constate que les remises de peine sont minimales lorsqu'il s'agit de condamnations à des peines de longue durée, si bien que les seuls bénéficiaires sont ceux qui purgent des peines relativement courtes ou qui devaient être libérés sous peu. Jusqu'ici l'indulto a été appliqué de façon ambiguë, puisque certains dirigeants bien connus du parti communiste espagnol, dont M. Cama-

cho et le père Salve, ont été libérés immédiatement.

Une chose paraît certaine : l'indulto ne s'appliquera à aucune des personnes inculpées pour appartenance au FRAP (*Frente Revolucionaria Antifascista y Patriótica*), maoïste, ou au mouvement séparatiste basque ETA (*Euzkadi ta Askatasuna*), même si elles ne sont accusées que d'association ou de propagande illicite (dans bien des cas, il s'agit de la simple possession d'imprimés). On estime que, sur plus de 3.000 personnes libérées, 235 seulement étaient des prisonniers politiques.

AI DEMANDE DES DETAILS SUR LA COMMISSION D'ENQUETE CREEE AU BANGLADESH

Martin ENNALS, secrétaire général d'AI, a écrit le 5 décembre à M. Mohammad SAYEM, président du Bangladesh, pour le féliciter d'avoir annoncé une amnistie générale des prisonniers politiques et lui demander des précisions au sujet de la commission d'enquête créée pour examiner le cas des prisonniers politiques qui ont été inculpés pour des crimes ou délits de droit commun.

M. Ennals a rappelé qu'il y avait de nombreux prisonniers au Bangladesh sous le régime du président Mujibur RAHMAN et qu'un grand nombre d'arrestations avaient été opérées en application du système des pouvoirs spéciaux (*Emergency Power Regulations*), qui permettait aux autorités de procéder à des arrestations pour le motif qu'elles étaient nécessaires pour empêcher les personnes visées de commettre des actes considérés comme portant atteinte à la sécurité de l'Etat.

Dans sa lettre, M. Ennals a demandé que ceux contre lesquels on a réuni des éléments de preuve établissant une présomption suffisante de crime ou délit de droit commun soient jugés sans délai et que les autres soient libérés.

Deux dirigeants du Jatiya Samajtantrik Dal (JSD), parti de l'opposition au Bangladesh, le commandant M. A. JALIL et M. Abdur RAB, après avoir été libérés le 8 novembre, ont à nouveau été arrêtés le 26 novembre et accusés d'activités subversives. AI étudie les deux cas.

Le quatrième amendement à la loi martiale, adopté le 18 novembre, prévoit le châtiment - y compris la peine de mort - de toute activité portant atteinte à la défense nationale, à la sécurité de l'Etat... ou toute autre activité dirigée contre l'Etat.

CINQ ETUDIANTS DOIVENT PASSER EN JUGEMENT EN AFRIQUE DU SUD

Cinq membres de la *National Union of South African Students (NUSAS)* arrêtés le 1er décembre ont été libérés sous caution après comparution devant le tribunal régional de Johannesburg le 5 décembre. Ils ont tous été inculpés en application de la loi sur la répression du communisme et leur procès doit s'ouvrir au début de l'année.

Font partie des cinq Charles NUPEN et Karel TIP, tous deux anciens présidents de la NUSAS, et Glen MOSS. M. Tip et M. MOSS avaient déjà été emprisonnés durant plus de trois mois sans inculpation et relâchés le 26 novembre, à la fin du procès du poète afrikaans Breyten BREYTENBACH (informations de décembre).

REMISES DE PEINE POUR DES PRISONNIERS YOUGOSLAVES

Selon l'agence de presse officielle yougoslave Tanjug, M. Josip Broz TITO, pré-

sident de la Yougoslavie, a accordé des remises de peine à 535 prisonniers le 29 novembre, fête de la République. Quarante-sept prisonniers ont été libérés et 448 autres ont obtenu une remise de peine. L'agence Tanjug n'a toutefois pas indiqué si des prisonniers politiques étaient au nombre des bénéficiaires de cette mesure.

APPEL A LA CLEMENCE AUX ETATS-UNIS

Le 8 décembre, le savant soviétique Andréï SAKHAROV, prix Nobel de la paix

pour 1975, a demandé à M. Hugh CAREY, gouverneur de l'Etat de New York, d'user de ses pouvoirs pour prendre une mesure de clémence en faveur de Martin SOSTRE, prisonnier adopté par AI.

M. Sostre a été condamné à 40 ans de prison en 1968 pour avoir, prétendument, vendu de l'héroïne, mais le seul témoin de cette prétendue vente s'est rétracté depuis lors. AI croit que M. Sostre a été faussement mis en cause par la police en raison de ses activités politiques (Bulletin de mai 1975). ●

Campagne pour les Prisonniers du Mois

Il est rappelé aux participants à la campagne que les appels ne doivent être adressés qu'aux personnes nommées à la fin de l'exposé de chaque cas. Il ne faut en aucun cas adresser de communication aux prisonniers.

Vladimir OSSIPOV (URSS)

Vladimir OSSIPOV, dissident soviétique bien connu, a été arrêté le 28 novembre 1974 et accusé d'agitation et propagande antisoviétiques. En mars 1975, on a appris qu'il avait été envoyé pour examen psychiatrique à l'Institut Serbsky de psychiatrie légale à Moscou, où il avait apparemment été déclaré mentalement capable de passer en jugement.

Le procès a eu lieu le 25 septembre 1975. M. Ossipov a été accusé d'avoir publié la revue *samizdat Vetché* et reçu de l'argent de groupes d'émigrés russes. Il a été condamné à 8 ans de colonie de rééducation par le travail. Le 9 décembre, la Cour suprême a confirmé cette condamnation.

Antérieurement, M. Ossipov avait été en prison de 1961 à 1968, ayant été condamné à une peine de 7 ans pour participation à la publication d'une revue *samizdat* intitulée *Boomerang*. De 1971 à 1974, il a publié *Vetché*, mais en mars 1974 il a annoncé qu'en raison de la pression exercée par le KGB cette revue cessait de paraître. Au cours des mois suivants, il a commencé à publier une nouvelle revue *samizdat*, intitulée *Zemlya*. M. Ossipov a toujours agi ouvertement et en se conformant strictement à la législation soviétique; il a invariablement fait figurer en bonne place dans la revue *Vetché* son nom et son adresse.

La femme de M. Ossipov, Valentina Machkova, a elle-même passé six ans dans une colonie soviétique de rééducation par le travail, après avoir été condamnée à 10 ans, en même temps que son premier mari, Youri Machkov, était condamné à 11 ans d'emprisonnement pour avoir essayé de passer la frontière. La condamnation de Mme Machkova a ensuite été réduite à 6 ans. Ils avaient tous deux été adoptés par AI à l'époque et Youri Machkov figure toujours parmi les prisonniers adoptés d'AI.

Veuillez écrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander la libération de Vladimir Ossipov : URSS, Moscou, Kremlin, M.L.I. Brejnev, Secré-

taire général du Comité Central, PCUS

Alberto ALTESOR (Uruguay)

Alberto Altesor, ancien parlementaire (jusqu'à la dissolution du Congrès uruguayen, le 27 juin 1973) et dirigeant du parti communiste, a été arrêté à Montevideo le 21 octobre 1975.

Agé de plus de 60 ans et ayant subi récemment une opération pour une affection cardiaque, il est en très mauvaise santé. Il est au secret depuis son arrestation.

Ses trois fils ont déjà été arrêtés et emprisonnés eux aussi: Ivan ALTESOR a été arrêté avec d'autres dirigeants du parti communiste en mai 1974 et a été torturé avant d'être relâché; Hugo ALTESOR a également subi la torture en prison; Hector ALTESOR, ouvrier des chemins de fer, a été détenu avec d'autres syndicalistes au stade EL CILINDRO en 1975.

L'arrestation de M. ALTESOR illustre la répression croissante en Uruguay. Depuis l'écrasement du mouvement de résistance armé (Movimiento de Liberación Nacional - Tupamaros), les autorités cherchent à réprimer aussi la dissidence non violente. Ces derniers mois des centaines de membres du parti communiste (interdit en décembre 1973 en même temps que la plupart des autres groupements de gauche) ont été arrêtés au cours de rafles systématiques. Comme le seul fait d'être membre de ce parti ou de tout autre parti illégal constitue un délit et que la loi est appliquée rétroactivement, on craint de nouvelles vagues d'arrestations visant à détruire complètement les cadres de tous les groupements de gauche.

Veuillez écrire en termes courtois pour demander la libération d'Alberto ALTESOR à: Dr. Romulo Vago, Presidente de la Suprema Corte de Justicia, J. Scoseria 2766, Montevideo, et/ou à: Dr. Juan Carlos Blanco, Ministro de Relaciones Exteriores, 18, de Julio 1025 à Montevideo, Uruguay.

HSU HSI-TU (Taiwan)

Hsu Hsi-Tu, né en 1943 à Taiwan, travaillait comme éditeur adjoint dans une maison d'é-

dition de Taipei. Il a été arrêté en mars 1969, en même temps qu'au moins quatre autres personnes, inculpé pour appartenance à une association pour l'unification et condamné à 15 ans de prison par le tribunal militaire à Taipei au début de l'année 1970.

M. Hsu aurait été gravement torturé, probablement au cours des interrogatoires qu'il a subis avant le procès en 1969 et 1970. Selon des informations récentes, M. Hsu souffre maintenant d'une maladie mentale grave, peut-être due aux tortures qui ont été infligées.

Selon les renseignements reçus, il est enfermé au secret dans la maison d'arrêt de la garnison de Taipei. Sa cellule a une fenêtre située près du plafond et si petite que ni le soleil, ni l'air ne peuvent y pénétrer. Elle n'est pas meublée et le sol est très humide. Le père de M. Hsu est mort il y a quelque temps; sa mère et sa soeur cadette mènent maintenant une existence précaire.

Veuillez bien demander la libération de M. HSU ainsi qu'un traitement médical approprié en écrivant en termes courtois à: President Yen Chia-kan, President of the Republic, Chieh Shou Hall, Chung-King S. Road, Taipei, Taiwan, République de Chine et/à: Premier Chiang Ching-Kuo, Executive Yuan, 1 Chung Hsiao E. Road, Section 1, Taipei, Taiwan, Republic of China.

Six membres du SWAPO doivent passer un jugement en Namibie.

Six membres de la SOUTH WEST AFRICAN PEOPLE'S ORGANIZATION (SWAPO) ont comparu devant le tribunal de Windhoek le 1 décembre, et ont été inculpés en liaison avec l'assassinat, le 16 août, du chef Filmon ELIFAS, dirigeant pro-sud-africain de l'Ovamboland. Tous les trois inculpés, trois hommes et trois

femmes, sont censés avoir fourni une aide financière et matérielle aux assassins du chef Elifas, qui n'ont pas encore été retrouvés. Les six sont en prison en attendant le procès sommaire prévu pour le 16 février 1976 à SWAKOPMUND.

Parmi d'autres Namibiens arrêtés après la mort du chef Elifas, il convient de nommer Alex JOHANNES, secrétaire général du SWAPO en Namibie. M. Johannes, qui est un ancien prisonnier adopté par A.I., a été en prison pendant plusieurs mois en 1974 et aurait été torturé durant sa détention.

Prisonniers libérés et cas nouveaux

Le Secrétariat International a appris en novembre dernier la libération de 163 prisonniers adoptés par A.I. et a pris en charge 145 cas nouveaux.

Exécutions en Inde: AI exprime son affliction

A.I. a envoyé le 5 décembre un télégramme au président de l'Inde, M. Fakhruddin Ali Ahmed, exprimant sa "profonde affliction" à cause de la pendaison de deux prisonniers "naxalites" dans l'Etat indien d'Andhra Pradesh le 1 décembre.

Ces prisonniers, Kista GOWD, âgé de 45 ans, et Jangam BHOOIMAH, âgé de 48 ans, étaient tous deux paysans et membres du parti communiste indien (marxiste-léniniste), communément appelés "naxalites". Le 5 janvier 1972, ils avaient été déclarés coupables d'avoir participé à des meurtres pour des motifs politiques et ils ont ainsi attendu près de quatre ans l'exécution de leur condamnation à mort.

A l'occasion du 25e anniversaire de l'indépendance de l'Inde, toutes les condamnations à mort prononcées avant le 15 août 1972 avaient été commuées, mais ils avaient été exclus du bénéfice de cette mesure.

Le télégramme d'A.I. relevait que la décision du président de ne pas gracier les deux prisonniers était contraire aux traditions humanitaires de l'Inde, où les exécutions de prisonniers politiques ont cessé depuis 1948.

Mort d'un ancien prisonnier adopté par AI en Rhodésie

Lazarus NKALA, ancien prisonnier adopté par A.I., a été tué dans un accident de circulation en Rhodésie le 3 décembre dernier. M. Nkala, qui avait été arrêté en 1965, peu avant la déclaration unilatérale d'indépendance à l'égard de la Grande-Bretagne publiée par le premier ministre rhodésien Ian SMITH, avait été libéré en décembre 1947 à la suite d'un accord conclu entre M. Smith et l'AFRICAN NATIONAL COUNCIL (ANC) à Lusaka (Zambie). Après sa libération, M. Nkala avait été nommé secrétaire national chargé de l'organisation de la fraction Joshua Nkomo de l'ANC.

Changement d'adresse

Dorénavant, le courrier destiné à la section de l'Australie du Sud devra être adressé à la secrétaire Margaret ILLMANN, 16, Tester Drive, Blachwood, South Australia.

Persécution de témoins de Jehovah au Malawi

Selon les renseignements reçus par A.I., la persécution et les souffrances des 30.000 Témoins de Jehovah du Malawi ont augmenté récemment. Leur conflit avec le MALAWI CONGRESS PARTY (MCP), parti au pouvoir, résulte de ce que leurs convictions religieuses leur interdisent toute participation à des activités politiques.

Ils avaient déjà subi des vexations antérieurement, mais ils devinrent l'objet de persécutions sanctionnées par le gouvernement lorsque M. Hastings BANDA, président du Malawi, se livra à une violente attaque contre eux lors du congrès du M.C.P. en septembre 1972 et fit appel à un effort concerté pour les forcer à se soumettre.

Des militants du M.C.P. et des membres des Jeunesses du parti se mirent à attaquer et à persécuter les Témoins dans leur villages et des informations au sujet d'actes d'atrocité et même de décès parvenaient au monde extérieur. Des milliers de Témoins de Jehovah émigrèrent au Mozambique, où ils furent tolérés. Mais lorsque le pays devint indépendant en juin 1975 et que le gouvernement du FRELIMO vint au pouvoir, les difficultés recommencèrent et la plupart des Témoins du Malawi repartirent pour leur pays.

Au cours des derniers mois ils ont été victimes de persécutions et d'atrocités sans égard au sexe ni à l'âge. On signale de nombreux cas de coups et blessures, d'humiliation sexuelle et de viol et d'autres formes de torture, ainsi que des confiscations de biens et de maisons.

Les informations à ce sujet précisent que les auteurs de ces actes se recrutent non seulement parmi les membres du MCP, ses Jeunesses et ses sections féminines, mais encore parmi les parlementaires. De nombreux Témoins sont arrêtés en application de la législation du Malawi relative à la détention préventive, qui permet l'emprisonnement pour une durée indéterminée, sans jugement et l'on dit que les conditions qui règnent dans des prisons du Malawi sont effroyables. Des milliers de Témoins se sont à nouveau enfuis en Zambie, mais il semble qu'ils soient rapatriés.

Il paraît peu probable que la situation tragique des Témoins de Jehovah du Malawi s'améliore dans le proche avenir.

Escadrons de la mort et disparitions au Guatemala

Le 5 juillet dernier, des détectives de la police nationale guatémaltèque informèrent Felisa de COLOCH de l'arrestation de son mari, Gregorio COLOCH LAJUJ, mais les jours suivants la police nia catégoriquement avoir arrêté Gregorio Coloch. Ce dernier fait partie des milliers de Guatémaltèques qui ont tout simplement "disparu". Son sort a été mis en vedette dans un article de fond sur les morts et les disparus au Guatemala publié par AI en décembre.*

Les "disparus" au Guatemala ne peuvent pas être assimilés aux "personnes portées disparues" dans d'autres pays. Ici, la "disparition", dans la plupart des cas, correspond à l'arrestation non sanctionnée par la loi, souvent suivie de torture et de mutilation et aboutissant presque toujours à la mort. Elle intervient avec l'assentiment ou l'aide active des pouvoirs publics.

Les auteurs de ces actes sont généralement organisés en groupes bien armés et disciplinés, désignés dans toute l'Amérique latine sous le nom d'"escadrons de la mort". Il a été prouvé à de nombreuses reprises que ces groupes paramilitaires ou parapoliciers comprennent à la fois des civils et du personnel militaire d'active.

Au cours de l'année écoulée, un certain nombre de survivants - ils sont très rares - des actions menées par les escadrons de la mort ont dénoncé la participation d'officiers de police et d'agents militaires (comisionados) à leur arrestation, leur interrogatoire, leur torture et la tentative de meurtre dont ils ont fait l'objet.

Il est généralement admis que l'institutionnalisation de l'assassinat en masse, en tant que sanction collective remonte à 1966, année où 28 syndicalistes et membres du parti communiste guatémaltèque (PTG) ont été arrêtés alors qu'ils participaient à une réunion clandestine. Quatre mois plus tard, deux anciens policiers ont signalé que 28 avaient été torturés et assassinés et que leurs corps avaient été chargés dans un avion de transport de l'armée et jetés à la mer.

Depuis 1966, 30 000 Guatémaltèques ont été victimes d'exécutions extra-légales. En 1971, des journaux guatémaltèques ont donné les noms de 1 153 victimes d'assassinats politiques au cours de l'année précédente. La plupart des paysans victimes de ces assassinats n'étaient ni nommés ni comptés.

Les menaces publiques les plus récentes émanant d'organisations d'escadrons de la mort ont été adressées à des dirigeants et des membres de syndicats et de coopératives. Une feuille multycopiée signée MANO BLANCA - organisation dont le but est d'"épurer" le Guatemala des "communistes" et des "syndicalistes communistes" - avertissant ces personnes individuellement qu'elles devraient abandonner leur "attitude procommuniste... si vous voulez rester vivant et en bonne santé". Soulignant que le prix à payer ne pouvait être trop élevé lorsqu'il s'agissait de libérer le Guatemala du communisme, le texte disait plus loin: "Trente mille tombes de paysans témoignent de la vérité de ce que nous disons".

La "disparition" comme prélude à l'assassinat par des escadrons de la mort se produit aussi au Honduras, au Nicaragua et à El Salvador. Le Brésil et l'Argentine ont également à souffrir des mé-

* On peut obtenir ce texte auprès des sections nationales

nées d'escadrons de la mort très bien organisés. Les escadrons de la mort brésiliens sont des forces subsidiaires étroitement intégrées dans un appareil policier très perfectionné. Au Guatemala, c'est le contraire: les escadrons de la mort sont à la base même des sanctions et de la mainmise politiques, et ils sont appuyés par l'appareil classique du pouvoir.

Ce que les escadrons de la mort ont en commun, c'est l'emploi de la terreur pour réprimer la dissidence. Les escadrons de la mort assassinent des individus et menacent des populations entières. L'assassinat, la torture, la mutilation et la publicité sinistre qui les accompagne - notamment dans la presse guatémaltèque - multiplient l'effet des actions individuelles et créent un climat de terreur qui gagne la société tout entière.

Le comité guatémaltèque des parents de personnes disparues (*Comite de familiares de personas desaparecidas*) a récemment lancé une campagne internationale contre la terreur et la violence qui sévissent au Guatemala. Ce groupement diffuse une liste de 253 Guatémaltèques qui ont disparu ces dernières années sans laisser de traces. Il demande au monde d'adresser en leur nom un appel aux autorités guatémaltèques.

Al demande la libération de détenus en France

Le 13 décembre, A.I. a prié le gouvernement français de libérer toutes les personnes détenues à la suite d'une inculpation mal définie de "participation à une entreprise de

démoralisation de l'armée", qui n'avaient pas recouru à la violence ni ne l'avaient préconisée.

A.I. a exprimé son inquiétude devant le fait que les autorités continuent d'arrêter des civils et des soldats - 30 à 40 personnes au total - qui se sont prononcés en faveur de la création de syndicats et de comités de soldats ainsi que d'autres changements à apporter au sein de l'armée française. Ce qui est inquiétant aussi, c'est que les inculpés sont sans doute appelés à être jugés par la Cour de sûreté de l'Etat, ce qui les priverait de quelques-unes des garanties en matière de procédure qu'offrent les tribunaux français ordinaires.

Dans un télégramme adressé au président Valéry GISCARD D'ESTAING, A.I. a demandé que ceux des inculpés contre lesquels on relèverait en outre des charges de violence ou d'autres crimes ou délits graves soient jugés devant les tribunaux ordinaires et bénéficient de tous les droits qui reviennent à la défense.

Al demande une amnistie en Bolivie à l'occasion de Noël

Martin ENNALS a adressé le 20 décembre un télégramme à M. Hugo BANZER SUAREZ, président de la Bolivie, pour le prier d'accorder à l'occasion de Noël une amnistie générale aux prisonniers politiques. Sur plus de 200 prisonniers politiques détenus sans jugement en Bolivie, plus de 50 sont actuellement adoptés par A.I. ou

font l'objet d'une enquête. Un appel en faveur d'une amnistie pour les prisonniers politiques à l'occasion de Noël avait été lancé plus tôt par la conférence des évêques catholiques de Bolivie, l'association du barreau bolivien, la fédération des travailleurs de la mine (FSTM-B) et d'autres organismes représentatifs.

Réunion du C.E.I.

Le C.E.I. se réunira à Londres le 16 janvier. Les questions à examiner comprennent notamment la Campagne pour l'abolition de la torture, la Conférence régionale du Pacifique, la campagne pour la collecte de contributions et le siège futur du secrétariat international.

Vient de paraître:

LES ABUS DE LA PSYCHIATRIE A DES FINS POLITIQUES, rapport sur le symposium tenu à Genève en avril 1975, qui a réuni 60 juristes et psychiatres. Témoignages de Victor Fainberg et de Marina Voikhanskaia, déclarations de Victor Nekrassov, écrivain soviétique, et Anthony de Meus, auteur du livre blanc sur l'internement psychiatrique de dissidents en URSS.

33 pages format A4, illustr.,

Fr.s. 5.-

à partir de 10 exemplaires

Fr.s. 3.-

Les groupes sont priés d'adresser leurs commandes à Al, Groupes de Genève, BP 276, 1211 Genève 12, avec chèque bancaire ou versement au CCP 12-2091 Genève.

Les Informations Mensuelles Internationales sont publiées par Amnesty International Publications, 53, Theobald's Road, London WC1X 8 SP, Grande-Bretagne.

CAMPAGNE POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

I. NOUVELLES INTERNATIONALES

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'O.N.U. ADOPTE UNE DECLARATION SUR LA TORTURE

Le 9 décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par acclamation une résolution contenant la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants (Bulletin C.A.T. d'octobre). Dans une autre résolution, l'Assemblée générale invite la Commission des droits de l'homme de l'O.N.U. à élaborer des mesures pour assurer la mise en oeuvre effective de la déclaration et à formuler un ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes détenues.

Dans un communiqué de presse publié le 10 décembre à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, A.I. a exprimé sa satisfaction au sujet de cette déclaration qui constitue un progrès important vers un programme international de lutte contre la pratique de la torture systématique par des organes des pouvoirs publics dans le monde entier. A.I. a demandé aussi que les Etats membres de l'ONU fassent des efforts concrets et positifs pour mettre en oeuvre les dispositions de la déclaration.

La déclaration fournit des principes directeurs pour la législation nationale requise en vue de prévenir la torture, de protéger et d'indemniser les victimes de torture et de châtier les tortionnaires. Le communiqué d'A.I. contient les passages suivants: "Il incombe à l'Etat d'introduire les garanties essentielles dans sa législation et d'en assurer l'application" ... "à moins que la détermination dont fait preuve l'Assemblée générale n'ait pour contre-partie des efforts concrets et positifs des divers Etats membres

pour assurer la mise en oeuvre de la déclaration chez eux, il y a peu d'espoir de progrès réel."

Dans cette autre résolution aussi, l'Assemblée générale, "estimant que de nouveaux efforts, à l'échelle internationale, s'imposent si l'on veut assurer une protection efficace contre la torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants," a adressé les demandes précises à d'autres organes de l'O.N.U. Elle a prié le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance et l'Organisation mondiale de la santé de continuer à oeuvrer pour la mise en application de codes d'éthique excluant le retour à la torture par les agents de l'autorité et par le personnel médical.

Dans sa déclaration à la presse, A.I. a annoncé qu'elle s'efforcera d'obtenir que les derniers textes adoptés par l'Assemblée générale au sujet de la torture soient suivis d'effet dans toute la mesure du possible.

A.I. compte notamment demander à M. Kurt WALDHEIM, secrétaire général de l'O.N.U., de continuer à étudier la possibilité de convoquer une réunion conjointe de la Commission des Droits de l'Homme et du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, en vue de l'élaboration d'une stratégie d'ensemble pour la suppression totale de la torture.

A.I. compte aussi entreprendre des démarches auprès des gouvernements de divers pays et d'organisations régionales en vue du lancement de programmes de recherche et d'enseignement et pour l'organisation de séminaires consacrés non seulement à la question des normes éthiques à observer par les agents de l'autorité et le personnel médical, mais encore à la mise en oeuvre effective des principes énoncés dans la déclaration.

Un document décrit les tortures infligées à des prisonniers brésiliens

Trente-cinq prisonniers politiques brésiliens ont fait passer clandestinement à l'extérieur un document impressionnant sur les conditions qui règnent dans les prisons et l'usage de la torture au Brésil depuis 1969. Cet événement suit de près les protestations publiques massives après la mort sous la torture du journaliste Vladimir HERZOG le 25 octobre (Bulletin C.A.T. de décembre).

Ces prisonniers purgent des peines allant de 4 à 82 ans à la prison militaire de Sao Paulo pour appartenance à un groupe de guérilla urbaine. Le rapport précise:

" Sans une seule exception, nous sommes tous passés ... par leurs salles de tortures ... Nous avons ainsi été les témoins de l'assassinat d'un grand nombre de prisonniers politiques, victimes comme nous-mêmes d'actes de violence commis par des militaires et par des policiers ... Nous sommes en mesure de fournir un témoignage irréfutable au sujet du traitement que les services de répression font subir à des milliers de personnes qui, dans tout le Brésil, sont passés et continuent à passer entre les mains de leurs tortionnaires. "

Les prisonniers accusent les autorités de faire état de prétendus " accidents d'automobiles, suicides, tentatives d'évasion " et, plus récemment, de " disparitions " pour falsifier la longue liste des assassinats politiques dans les salles de torture.

Le document, qui a 28 pages, est divisé en trois parties. La première contient une description de 20 méthodes de torture communément utilisées au Brésil et les noms de 233 personnes désignées comme tortionnaires, parmi lesquelles il y a des officiers supérieurs de l'armée et de la police, dont les auteurs du rapport affirment connaître personnellement les activités.

La deuxième partie présente une analyse des violations flagrantes de la procédure judiciaire, suivi d'un compte-rendu des conditions inhumaines de détention dans les prisons. Enfin, on trouve une liste détaillée de 55 cas de mort sous la torture, et les auteurs précisent qu'ils ont été témoins de 16 de ces cas.

D'après ce rapport près de 300 prisonniers sont morts dans les salles de torture depuis le coup d'Etat militaire de 1964 et il y a " d'innombrables cas de prisonniers mutilés à la suite de tortures. "

Dans la description des méthodes de torture, les auteurs du rapport, qui signalent avoir subi eux-mêmes quinze de ces méthodes, signalent notamment le trop célèbre " eau de arara " (" le perchoir de perroquet ") la mise à feu de parties de corps qui ont été aspergées d'alcool, l'injection d'éther sous la peau, les chocs électriques à haute intensité, l'introduction d'objet dans le rectum ou dans le vagin de femmes, et la " Couronne de Christ " , bandeau d'acier appliqué autour de la tête et progressivement serré.

Ce rassemblement impressionnant de données objectives, qui dans bien des cas confirment des informations antérieurement reçues par A.I., laisse peu de place au doute quant à l'emploi systématique de la torture au Brésil et constitue un acte d'accusation que les autorités de ce pays auront de la peine à réfuter. D'innombrables allégations au cours des années ont toujours provoqué des réponses évasives des autorités, qui refusent de reconnaître que la torture est pratiquée ou, dans le meilleur des cas, soutiennent qu'il ne s'agit que d'excès isolés commis par des officiers subalternes qui échappent à leur contrôle.

D'après le rapport, " tous, du simple gardien de prison aux officiers supérieurs qui dirigent les organes chargés de la répression, sont dotés du pouvoir d'arrêter, de torturer et de tuer sans être tenus de rendre compte à qui que ce soit de leurs actes. "

Le rapport est adressé au président de l'association des avocats brésiliens (*Ordem dos Advogados do Brazil*), avec prière de le communiquer à toutes les organisations ayant pour but la défense des droits de l'homme. D'après des informations parues dans la presse, le rapport a été aussi soumis au président Ernesto GEISEL et à diverses autres personnalités.

Abus de la psychiatrie en Yougoslavie ?

A.I. vient de recevoir - pour la première fois - des informations relatives à l'emprisonnement pour des raisons politiques dans des établissements psychiatriques en Yougoslavie. Un avocat yougoslave âgé de 35 ans, Radovan BLAGOJEVIC, aurait été emprisonné il y a six mois dans un " hôpital psychiatrique " à Belgrade à la suite d'une lettre écrite au président TITO dans laquelle il demandait que la Yougoslavie respecte sa constitution et garantisse la liberté d'opinion.

appels

Ayatollah H. MONTAZERI (Iran)

Ayatollah Hoseinali MONTAZERI, qui est un dirigeant religieux iranien âgé de 65 ans, a été déplacé plusieurs fois de la prison d'Evine à celle de Comite et vice-versa depuis son arrestation vers la fin de l'année 1974. Ces deux prisons situées à Téhéran, qui sont les centres principaux de détention préventive des suspects politiques, ont la réputation d'être des lieux de torture. D'après les informations parvenues à A.I., M. Montazeri est devenu sourd parce que ses deux tympanes ont été perforés au cours des tortures qu'il a subies.

Il semble qu'un grand nombre d'étudiants en théologie détenus avec M. Montazeri aient été conduits dans sa cellule où on leur aurait ordonné de le frapper. Ils ont refusé et ont eux-mêmes été torturés. Exerçant une autre forme de pression, des agents de la SAVAK (police de sûreté) ont conduit à la prison le père de M. Montazeri, âgé de 85 ans, et lui ont ordonné d'écrire au chah pour lui demander de faire preuve de clémence envers son fils. Le vieil homme refusa et, quelques jours plus tard, la SAVAK s'est rendue dans son village pour le forcer à signer une lettre qu'elle avait préparée. Comme il refusait à nouveau, il fut battu et sérieusement blessé. Le père et le fils restèrent inébranlables dans leur attitude, estimant qu'il n'y avait rien à se faire pardonner et qu'il n'y avait à implorer la clémence que de Dieu seul et non pas d'un homme. M. Montazeri n'a été ni inculpé ni jugé.

Veillez demander que M. Montazeri soit inculpé ou libéré et exprimer votre inquiétude au sujet des informations qui font état de tortures et signalent la mauvaise santé du prisonnier. Les lettres, courtoises, sont à adresser à : His Imperial Majesty Shahanshah of Iran, Niavaran Palace, Téhéran et à : General Nematollah Nassiri, SAVAK Headquarters, Niavaran, Téhéran.

ETA I DE SANTE INQUIETANT DE PRISONNIERS POLITIQUES A TAIWAN

D'après des informations récemment parvenues à A.I., trois prisonniers politiques souffriraient des séquelles des tortures qu'ils ont subies lors de leur interrogatoire, il y a plusieurs années, et leur état est aggravé par l'insuffisance des soins médicaux.



LIU Ch'en-tan a été arrêté en 1971, en même temps qu'un grand nombre de ses concitoyens accusés d'appartenir au mouvement d'indépendance de Taiwan. D'après l'une des sources d'informations, il souffre des conséquences de ce qui lui est arrivé en 1971, où l'on lui a versé de l'essence de pétrole dans le nez. Sa forme physique, due à son entraînement athlétique, lui a permis de survivre, malgré la gravité des symptômes : oedème, exophtalmie, extinction de voix, perte de sensation dans les bras, éruptions cutanées, insomnie, tachycardie, vomissements et selles sanglantes. En 1975, sa peine de 8 ans 1/2 a été réduite à 5 ans et 8 mois.

En 1971, le rédacteur HSIEN Ts'ung-min a été arrêté pour distribution d'écrits en faveur de l'indépendance de Taiwan. On pense que le rôle qu'il a joué dans le rassemblement de renseignements sur les prisonniers politiques à Taiwan a contribué à son arrestation et à sa condamnation à 15 ans de prison par un tribunal militaire siégeant à huis clos.

La même année, il a réussi à faire parvenir à l'extérieur une lettre décrivant les tortures qu'il a subies au cours des interrogatoires dans les cellules souterraines de la caserne du commandement militaire de Taiwan. On l'empêchait de dormir, on lui administrait des chocs électriques et on le rouait de coups.

Sa peine a été réduite, mais il est au secret et souffre d'asthme et d'une arthrite si grave qu'il lui est impossible de lever un de ses bras.

TS'AI Ts'ai-yüan a été condamné à 12 ans pour de prétendues activités en faveur de l'indépendance de Taiwan en 1962. Sa peine a été augmentée de trois ans en 1970 et il a subi alors des brutalités telles qu'il ne peut plus plier les jambes.

Veuillez écrire en termes courtois pour demander des soins médicaux immédiats pour ces trois prisonniers à : Premier Chiang Ching-kuo, Executive Yuan, 1 Chung Hsia E Road, Section I, Taipei, Taiwan, République de Chine.

UNE TRANSCRIPTION NON OFFICIELLE DES DEBATS D'UN PROCES REVELE LA PRATIQUE DE LA TORTURE EN URSS

Une transcription non officielle d'un procès pour assassinat dans la République socialiste soviétique de Géorgie, récemment parvenue à l'étranger, révèle que la torture de prisonniers de droit commun dans la maison d'arrêt n° 1 de Tbilisi était encore chose courante en 1973. La transcription, qui compte 13.000 mots, a été

faite à partir de notes prises (ou peut-être d'un enregistrement) au cours du procès semi-public, en avril 1975, de Youri TSIREKIDZE et Valiko USUPYAN, accusés du meurtre du codétenu N.V. ISMAILOV en octobre 1973.

M. Tsirekidze, condamné de droit commun emprisonné, a avoué lors de son procès qu'il avait battu M. Ismailov et a déclaré qu'il agissait sur instructions des autorités de la prison, mais il a nié être responsable du coup qui tua M. Ismailov.

La partie la plus remarquable de sa déclaration concernait le fait que, depuis 1958, il avait été un agent chargé d'obtenir des aveux de prisonniers en se comportant comme un codétenu. Au cours de ses 17 années d'activité en prison, on lui attribue la 'solution' de 200 affaires, dont la plupart mettaient en cause des prisonniers accusés de corruption ou d'espionnage.

Depuis des années, les fonctionnaires exerçant des activités d'enquête dans cette prison semblent avoir employé de façon suivie des criminels pour arracher des aveux aux suspects et l'administration de la prison encourageait cette façon de procéder. Les prisonniers de droit commun employés à cette tâche battaient et torturaient fréquemment leurs codétenus pour leur arracher des aveux.

Les méthodes utilisées comprenaient les coups de poing, les coups de bottes et au moyen de divers instruments, les brûlures avec des cigarettes, le viol homosexuel et le maintien sous une douche brûlante. Un certain nombre de prisonniers sont morts à la suite de ces traitements. Les membres du personnel médical de la prison aidaient à dissimuler les causes véritables de ces décès et blessures.

Les dépositions d'un certain nombre de témoins au cours du procès de M. Tsirekidze et de M. Usupyan ont corroboré ces affirmations et d'autres encore. Il a été signalé aussi que le juge qui présidait le tribunal a admis le bien-fondé de ces affirmations et a exprimé l'opinion que les fonctionnaires responsables de la situation qui régnait dans cette prison auraient dû passer en jugement. Jusqu'ici, à la connaissance d'AI, aucun fonctionnaire n'a été inculpé.

En novembre dernier, M. Martin ENNALS a écrit à M. R.A. RUDENKO, procureur général de l'URSS, pour le prier d'ordonner une enquête approfondie sur ces affirmations et de faire passer en justice les fonctionnaires responsables des abus dénoncés.

INFORMATIONS AU SUJET D'ACTES DE BRUTALITE DANS UN CAMP DE PRISONNIERS EN BULGARIE

AI a reçu des informations selon lesquelles la torture est de pratique courante dans le camp de concentration de Belene, situé sur une île du Danube.

Belene était une prison de sinistre réputation durant les années cinquante, mais on disait qu'elle avait été fermée dans la décennie suivante. Toutefois, selon des renseignements précis communiqués récemment par Petar STOICHEV, qui a passé trois ans sur l'île, jusqu'en septembre 1974, il s'y trouve environ 1.300 prisonniers, dont 10 pour cent seulement sont des criminels de droit commun.

Parmi les prisonniers politiques, le groupe le plus nombreux est celui des Pomaks, ethniquement Bulgares, de religion musulmane, qui refusent de changer leurs noms turcs. Cent cinquante d'entre eux auraient été condamnés à perpétuité. Trois cent-quarante prisonniers sont des Macédoniens de l'extrémité sud-ouest du pays, que le régime actuel ne reconnaît pas en tant que minorité ethnique.

Il y aurait en outre 280 prisonniers politiques comprenant d'anciens sociaux-démocrates comme Petar PEEV, des membres du parti paysan comme KOLIO GROZEV, de Sofia, et même des communistes dissidents, parmi lesquels se trouve le communiste grec Sergius PAPANUSIS.

D'après M. Stoichev, la torture consiste surtout à frapper les détenus à coups de bâton et plusieurs prisonniers en seraient morts.

La Bulgarie, qui est l'un des rares pays européens, outre l'Union soviétique, à recourir à l'exil pour sanctionner des délits politiques, entretient un établissement psychiatrique spécial dans la ville de Biala.

Un ancien prisonnier politique, Ivar CHIRAKOV, s'est enfui en Autriche en automne 1974 après sept ans de prison à régime renforcé. Selon ses déclarations, les 8.000 habitants de Biala sont presque exclusivement des citoyens bulgares exilés et les 'établissements psychiatriques' spéciaux de la ville traitent non seulement des malades ordinaires mais aussi 'plusieurs intellectuels dissidents sans que ce traitement soit justifié médicalement'.